



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Exercice en France des médecins diplômés au Royaume-Uni

Question écrite n° 12462

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace sur les difficultés rencontrées par les jeunes médecins de nationalité française qui ont suivi leur formation au Royaume-Uni depuis le Brexit. Avant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, les diplômés de ces jeunes professionnels étaient automatiquement reconnus en France. Depuis lors, ces médecins sont considérés comme titulaires de diplômes hors-Union européenne (PADHUE). Ainsi, pour pratiquer, ils doivent désormais réussir les épreuves de vérification des connaissances, suivre une consolidation de deux ans et soumettre leur dossier à une commission d'autorisation d'exercice. Dans le contexte actuel de pénurie de médecins, notamment en zones rurales, cette question constitue un enjeu majeur alors que ces personnes ont suivi des formations au sein d'universités reconnues pour leur excellence académique et répondant aux standards européens. Pourtant, ils se trouvent actuellement dans l'impossibilité de faire reconnaître à brève échéance leurs qualifications en France et d'exercer leur métier. Aussi, elle souhaiterait qu'il puisse lui faire connaître son analyse de cette situation et les mesures qu'il pourrait mettre en œuvre pour faciliter la reconnaissance de ces diplômes et permettre à ces jeunes médecins de pratiquer en France.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12462

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et espace](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et espace](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 544